

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BELLEY

MAIRIE D'ARTEMARE

CANTON D'HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze minutes, sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE, Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER
Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)
Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX ? Mireille CHARMONT-MUNET
Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

Objet : Approbation Compte Financier Unique (CFU)
Délibération n° 2025 -09

VU le Code Général des Collectivités Territoriale,

VU la délibération du 4 novembre 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

VU l'avis de la Commission d'administration Générale et des Finances ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

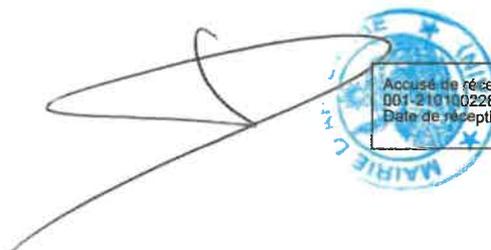
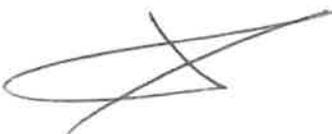
Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 0 Voix contre, 12 voix pour et 0 abstentions s'étant manifestés ;

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le **Compte Financier Unique de la commune d'ARTEMARE**
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Roland DESCHAMPS

*Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 31 mars 2025
et sa publication à cette même date*
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001-210110228-20250401-2025-09b-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025